



MAIRIE
2 Rue de Châteaudun
28100 DREUX

Envoi LRAR n°

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION _ Création d'un Bâtiment de stockage _ 5 Rue Notre Dame De La Ronde – 28100 DREUX

Monsieur le Maire,

La société MOINE RECYCLAGE souhaite construire un bâtiment de stockage pour répondre aux développements de son activité. Le projet s'inscrit sur la commune de Dreux, 5 Rue Notre Dame De La Ronde. En ce sens, un dossier d'autorisation au titre de la réglementation ICPE est en cours. Les parcelles cadastrales correspondantes sont :

Section	Parcelles	Superficie (m²)
CE	375	16 450
CE	320	19 544
CE	319	16
CE	318	40
Total		36050

Nous nous permettons de de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation suite à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la Commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

En effet, l'avis exigé en référence à l'article **D181-15-2** du code de l'environnement stipule qu'à la demande d'autorisation doit être jointe :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme »

Usine de production : 5 Rue Notre Dame de la Ronde - ZI des Livraindières – 28100 DREUX - Tél : 01 30 46 72 75
Site de vente : Rue Marc Seguin – Bâtiment C2 – Zone Garolor – 57365 ENNERY – Tél : 03 87 54 19 20

E-mail : distribution@moine-recyclage.fr – SAS au capital de 240 000 €
SIREN 524 269 693 - N° TVA intracommunautaire : FR69524269693 - R.C.S. CHARTRES – 2017 B 00190 – Code APE 3821Z



De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Aussi, pourriez vous nous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous pris de croire, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Stéphane MOINE

Président

MOINE RECYCLAGE
5 rue Notre Dame de la Ronde
28100 DREUX
Téléphone : 01 30 46 72 75
E-mail : administratif@moine-recyclage.fr
Siret : 524 269 693 00056 / APE 3821Z

Usine de production : 5 Rue Notre Dame de la Ronde - ZI des Livraindières – 28100 DREUX - Tél : 01 30 46 72 75
Site de vente : Rue Marc Seguin – Bâtiment C2 – Zone Garolor – 57365 ENNERY – Tél : 03 87 54 19 20

E-mail : distribution@moine-recyclage.fr – SAS au capital de 240 000 €
SIREN 524 269 693 - N° TVA intracommunautaire : FR69524269693 - R.C.S. CHARTRES – 2017 B 00190 – Code APE 3821Z



Conditions de remise en état de l'usine de recyclage et son bâtiment de stockage sur la commune de DREUX après exploitation suite à l'arrêt définitif

En fin d'exploitation volontaire par la société occupant le bâtiment, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire, **une exploitation industrielle**, par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur

Dans le Cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-46-25 à R512-46-27 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'exploitation ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrées seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués : on notera cependant que l'activité de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.

DESTINATAIRE

MAIRIE DE DIEUX
2 rue Chateaudun
28100 DREUX

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h ;
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) ;
 - du lundi au vendredi de 8h à 18h.

28100 DREUX PPDC
DEPART LE 29/07/25
DE Date : 15h52 PRIX : CRB1 :
LE 28/07/25 7,14EUR R1

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste - SA au capital de 5 857 765 832 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75075 PARIS

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 218 041 9547 1

EXPÉDITEUR

MOINE RECYCLAGE
5 Rue Notre Dame de la
Ronde
28100 DREUX

613518-SGR2 VB-HU2 KR2 G03520 P22 - 08/24

LE TRI
+ FACILE
PAPIER

LETTRE
RECOMMANDÉE

**PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT**

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.



SARL LA RONDE DE DREUX
5 Rue Notre Dame De la Ronde
28100 DREUX

Le 28/07/2025 à Dreux,

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

DEMANDE D'AUTORISATION _ Création d'un Bâtiment de stockage _ 5 Rue Notre Dame De La Ronde – 28100 DREUX

Monsieur le Gérant de la SARL LA RONDE DE DREUX,

La société MOINE RECYCLAGE souhaite construire un bâtiment de stockage pour répondre aux développements de son activité. Le projet s'inscrit sur la commune de Dreux, 5 Rue Notre Dame De La Ronde. En ce sens, un dossier d'autorisation au titre de la réglementation ICPE est en cours. Les parcelles cadastrales correspondantes sont :

Section	Parcelles	Superficie (m²)
CE	375	16 450
CE	320	19 544
CE	319	16
CE	318	40
Total		36050

Nous nous permettons de joindre à ce courrier, un document indiquant les conditions de remise en état du site après exploitation suite à l'arrêt définitif, qui décrit ce que notre société envisage de mettre en œuvre le cas échéant.

La réglementation française prévoit de solliciter l'avis du propriétaire du terrain et du Maire de la Commune, concernant l'arrêt définitif du site après exploitation.

En effet, l'avis exigé en référence à l'article **D181-15-2** du code de l'environnement stipule qu'à la demande d'autorisation doit être jointe :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme »

Usine de production : 5 Rue Notre Dame de la Ronde - ZI des Livraindières – 28100 DREUX - Tél : 01 30 46 72 75
Site de vente : Rue Marc Seguin – Bâtiment C2 – Zone Garolor – 57365 ENNERY – Tél : 03 87 54 19 20

E-mail : distribution@moine-recyclage.fr – SAS au capital de 240 000 €
SIREN 524 269 693 - N° TVA intracommunautaire : FR69524269693 - R.C.S. CHARTRES – 2017 B 00190 – Code APE 3821Z



De ce fait, pour répondre aux exigences réglementaires, l'inspection des Installations Classées nous demande de fournir en annexe à notre dossier un courrier de votre part donnant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Aussi, pourriez vous nous confirmer votre accord sur les dispositions, listées ci-dessous, en nous renvoyant ces conditions accompagnées d'un courrier expliquant votre validation à ce sujet ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, je vous pris de croire, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Stéphane MOINE

Président

MOINE RECYCLAGE
5 rue Notre Dame de la Ronde
28100 DREUX
Téléphone : 01 30 46 72 75
E-mail : administratif@moine-recyclage.fr
Siret : 524 269 693 00056 / APE 3821Z

Usine de production : 5 Rue Notre Dame de la Ronde - ZI des Livraindières – 28100 DREUX - Tél : 01 30 46 72 75
Site de vente : Rue Marc Seguin – Bâtiment C2 – Zone Garolor – 57365 ENNERY – Tél : 03 87 54 19 20

E-mail : distribution@moine-recyclage.fr – SAS au capital de 240 000 €
SIREN 524 269 693 - N° TVA intracommunautaire : FR69524269693 - R.C.S. CHARTRES – 2017 B 00190 – Code APE 3821Z



Conditions de remise en état de l'usine de recyclage et son bâtiment de stockage sur la commune de DREUX après exploitation suite à l'arrêt définitif

En fin d'exploitation volontaire par la société occupant le bâtiment, le site sera :

- Soit cédé en l'état en vue d'une exploitation similaire, **une exploitation industrielle**, par un nouvel exploitant ou d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur ;
- Soit vidé des produits, déchets et équipements présents sur le site en vue d'une vente des bâtiments pour une réaffectation dans le cadre d'une opération patrimoniale d'une société de gestion et d'un investisseur

Dans le Cadre de la cessation volontaire d'activités, l'exploitant respectera l'article R512-46-25 à R512-46-27 du Code de l'Environnement visant en particulier :

- A l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, à la suppression des risques d'incendie et d'exploitation ;
- En cas de besoin, à interdire ou limiter l'accès au site et à surveiller les effets de l'installation sur l'environnement : l'ensemble des locaux ainsi que les portails d'entrées seront maintenus fermés afin de limiter les risques de dégradations externes ;
- A prendre les mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement pollués : on notera cependant que l'activité de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines et superficielles.

SARL La Ronde de Dreux

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, la SARL LA RONDE DE DREUX représenté par M. MOINE Stéphane autorise la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION représenté par M. MOINE Stéphane à déposer un dossier ICPE afin d'exploiter les parcelles numéro 319, 320 et 375.

Fait à : DREUX

Le : 12/02/2025

SARL LA RONDE DE DREUX
5 rue Notre Dame de la Ronde
28100 DREUX
Téléphone : 01 30 46 72 75
Siret : 821 780 996 000 20 / APE : 6820 B

S.A.R.L LA RONDE DE DREUX
Siret: 821 780 996 000 20
RIB : 300047148010002007420169
IBAN: FR7630047148010002007420169
BIC: CMCIFRPP
CIC Loir et Cher Entreprises
TVA Intracom : FR21821780996
R.C.S Chartres 821 780 996

DREUX, le 05/08/2025

POLE TECHNIQUE
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE
SERVICE URBANISME

02.37.38.84.79
Dossier suivi par S. Desmouillères
Réf. JMP/IC/SD

MOINE RECYCLAGE
ZI des Livraindières
5 Rue Notre Dame de la Ronde
28100 DREUX

OBJET : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitive de l'exploitation d'une ICPE (Art. R.512-46-4 du Code de l'environnement)

Monsieur,

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment de stockage répondant aux besoins de vos activités pour la Société Moine Recyclage, vous m'avez interrogé par courrier en recommandé en date du 29 juillet dernier, sur les dispositions que vous prévoyez de mettre en œuvre conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'environnement, après la cessation volontaire d'activité et la mise à l'arrêt définitive de l'exploitation.

Vous m'indiquez que vous prévoyez, conformément aux articles R512-46-25 à R512-46-27 du Code de l'environnement :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site, la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- L'interdiction d'accès au site : l'ensemble des locaux seront maintenus fermés,
- La prise de mesures de maîtrise des risques liés aux sols, aux eaux souterraines ou superficielles éventuellement polluées. Il est d'ores et déjà à noter que l'activité actuelle de l'entrepôt n'est pas de nature à engendrer des pollutions du sol, des eaux souterraines ou superficielles

Ainsi, une fois l'installation mise à l'arrêt et sécurisée, ne seront susceptibles de rester en place que les installations (bâtiments, réseaux, voiries....) compatibles avec la réutilisation future envisagée du site, celles-ci ne présentant pas d'impact sur l'environnement.

Aussi, au regard des informations transmises, j'émet un avis favorable à ces conditions de remise en état du site après mise à l'arrêt définitive de l'exploitation du site.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Michel POISSON

Maire adjoint en charge des grands projets
et de l'urbanisme

